



Conseil économique et social

Distr.: Générale
16 août 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012)

29 octobre-2 novembre 2012
Incheon (République de Corée)
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de la composition d'un groupe de travail Asie-Pacifique pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

Mandat du groupe de travail Asie-Pacifique proposé pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022)

Note du secrétariat

Résumé:

Le présent document contient le mandat du groupe de travail Asie-Pacifique proposé pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Ce mandat a été élaboré à partir des discussions tenues lors des deux réunions consultatives organisées dans le cadre de la préparation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau et constitue le document de base pour l'examen par la Réunion de la composition d'un groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022).

I. Introduction

1. Le présent document contient le mandat du groupe de travail Asie-Pacifique pour la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), tel que proposé dans le projet de stratégie d'Incheon. Le groupe de travail a pour objet de fournir au secrétariat de la CESAP un appui et des avis techniques en vue d'une mise en œuvre pleine et effective

* E/ESCAP/APDDP(3)L.1.

de la Décennie. Ce mandat a été élaboré à partir des discussions tenues lors de deux réunions consultatives organisées par la CESAP, à savoir la Consultation régionale des parties prenantes pour la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (Bangkok, 14-16 décembre 2011) et la Réunion régionale préparatoire à la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012) (Bangkok, 14-16 mars 2012).

2. En supposant que les hauts responsables auront approuvé la création et le mandat du groupe de travail, tel que proposé dans le projet de stratégie d'Incheon, la Réunion sera invitée à discuter de la composition du groupe de travail. Il est proposé que le groupe de travail soit composé de représentants des membres et membres associés de la CESAP intéressés ainsi que d'entités de la société civile œuvrant aux niveaux régional et sous-régional en Asie et dans le Pacifique. Les membres et membres associés intéressés souhaiteront donc peut-être exprimer leur intention de faire partie du groupe de travail. De même, les entités de la société civile qui répondent aux critères énoncés dans le mandat du groupe de travail sont également invitées à faire connaître leur intérêt pour faire partie du groupe de travail.

3. La Réunion souhaitera peut-être soumettre une recommandation à la Commission à sa soixante-neuvième session, pour décision concernant la taille et la composition du groupe de travail pour son premier mandat, couvrant la période 2013-2107.

II. Mandat du groupe de travail proposé

Objectif

1. Le groupe de travail proposé pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés a pour objectif de fournir un appui et des conseils techniques au secrétariat de la CESAP, afin de promouvoir la mise en œuvre pleine et effective de la Décennie (2013-2022).

Fonctions

2. Conformément à l'objectif énoncé au paragraphe 1 ci-dessus, le groupe de travail conseille le secrétariat de la CESAP sur les questions suivantes:

a) Les examens des progrès de la Décennie, en particulier concernant la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la Décennie Asie-Pacifique des personnes handicapées (2013-2022) et la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique;

b) La coopération régionale et sous-régionale visant à faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et de la Stratégie d'Incheon;

c) Les activités de recherche entreprises sur l'évolution de la situation des personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique;

d) L'action menée auprès de divers groupes de personnes handicapées aux niveaux national et local, et le réseautage.

Composition

3. Le groupe de travail est composé de représentants de membres et membres associés de la CESAP, ainsi que d'entités de la société civile opérant aux niveaux régional et sous-régional en Asie et dans le Pacifique.

4. Le mandat des membres du groupe de travail est d'une durée de cinq ans, avec possibilité de prorogation de cinq ans supplémentaires.

5. Tous les membres et membres associés de la CESAP peuvent prétendre à faire partie du groupe de travail.

6. Toute entité de la société civile répondant aux critères suivants peut prétendre à faire partie du groupe de travail: a) opérer aux niveaux régional et/ou sous-régional en Asie et dans le Pacifique; b) être une organisation ou un réseau qui représente, soutient et/ou promeut les intérêts de personnes présentant diverses formes de handicap; c) disposer d'une expertise technique susceptible de faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et de la Stratégie d'Incheon.

7. Les membres et membres associés de la CESAP, ainsi que les entités de la société civile, devront annoncer leur intention de faire partie du groupe de travail lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (2003-2012), qui se tiendra à Incheon (République de Corée) du 29 octobre au 2 novembre 2012.

8. La composition du groupe de travail sera soumise pour décision finale à la Commission à la session qui suivra immédiatement la Réunion intergouvernementale de haut niveau. À sa soixante-neuvième session, en 2013, la Commission prendra donc une décision finale sur la composition du groupe de travail pour le premier mandat, couvrant la période 2013-2017. La deuxième annonce de candidature aura lieu lors de la Réunion intergouvernementale de haut niveau convoquée à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la Décennie (2017). À sa soixante quatorzième session, en 2018, la Commission statuera sur la composition du groupe de travail pour le deuxième mandat, couvrant la période 2018-2022.

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_7473

